

**Réponse au postulat de M. Roland Rapaz
« De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville »**

Rapport-préavis N° 2009/5

Lausanne, le 11 février 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Roland Rapaz, déposé le 25 octobre 2005 par lequel il demandait que des fontaines permettant de boire et de se laver les mains soient installées sur les places du centre-ville. Le 4 septembre 2007¹, le Conseil communal décidait de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

2. Rappel du postulat de M. Roland Rapaz

« Les habitudes alimentaires et la répartition de l'horaire quotidien du travail se sont modifiés durant ces dernières décennies. Aujourd'hui, en toute saison, lors des journées non pluvieuses, on peut voir de nombreuses Lausannoises et nombreux Lausannois pique-niquer, manger sur le pouce sur l'une de nos places du centre-ville (toit de la Banane, place de la Louve, de la Riponne, de Chauderon, de St-Laurent, Montbenon ...). Or, à l'exception de la place de la Riponne, ces lieux, forts fréquentés à la pause de midi, n'offrent aucune fontaine ou quelconque robinet où l'on puisse se rincer les mains ou se désaltérer de notre si bonne eau de la Ville. Je relève également, que les habitués de la place de la Louve sont souvent contraints de s'asseoir à même le sol faute de bancs. »

Avec ce postulat, M. Rapaz demande que la Municipalité étudie et propose au Conseil communal un projet d'équipement des places susmentionnées de petites fontaines, style « fontaine Wallace » ou d'un robinet, comme sur la fontaine de la Riponne. Il demande également que la Municipalité étudie l'intégration de quelques bancs sur la place de la Louve.

3. Préambule

Dans l'histoire de Lausanne, les fontaines ont été le reflet de la vie sociale et culturelle. Au Moyen Âge, elles jouaient les rôles essentiellement utilitaires de distribution d'eau potable, d'abreuvoir et de lavoir. Les plus anciennes des fontaines encore en activité aujourd'hui datent du XV^e siècle. La plus connue est la fontaine de la Justice sise à la place de la Palud. Elles ont conservé cette fonction dispensatrice jusqu'au début du XX^e siècle, époque à partir de laquelle l'eau a été distribuée directement au domicile des habitants. Dès lors, et jusqu'au milieu de ce siècle, nombre de ces fontaines n'ont plus été entretenues, puis ont été démolies. Plusieurs d'entre elles ont toutefois survécu. La plupart sont constituées d'un bassin en pierre et d'un goulot métallique.

¹ BCC 2007, tome I, pp 368-380

Au XIX^e siècle, des bornes-fontaines en fonte offraient aux passants la possibilité de boire de l'eau grâce à un gobelet métallique fixé à une chaîne. Aujourd'hui encore, on trouve ce type de fontaines à l'avenue d'Echallens, au Boulevard de Grancy et à la rue Centrale sous le Grand-Pont.

Dès la fin du XIX^e siècle et jusqu'à l'Exposition Nationale de 1964, plusieurs grands parcs publics ont été agrémentés de fontaines décoratives. Depuis les années septante, quelques-unes ont été intégrées à de grands aménagements urbains en tant qu'œuvre d'art urbaine. Les plus connues sont situées à la place de la Riponne, au quai de Belgique vers le Musée olympique, à la place de la Gare et à la place de la Navigation. Pour limiter la consommation d'eau, elles fonctionnent en circuit fermé. En complément à ce rôle artistique, certaines d'entre elles comportent un accessoire branché sur le réseau, pour boire et se laver les mains. C'est le cas à la Riponne et au Petit-Chêne.

Dès la fin du XX^e siècle, les bornes-fontaines ont fait leur réapparition dans les nouveaux espaces publics et les parcs. Répondant à nouveau à une fonction purement utilitaire, non plus de nécessité, mais de confort – se désaltérer, se rafraîchir, se laver les mains – elles sont d'une conception plus simple, sans volonté de décorer. Leur consommation d'eau est très faible car elles ne coulent que par pression sur un bouton. Il en existe, entre autres, à la rue de la Mercerie, à la place de la Navigation, à la rue du Simplon, à la place de la Gare, à l'avenue Vinet, au Pont-de-Chailly, dans le parc de la Brouette, dans le parc du Musée olympique, à côté du Mudac, à proximité des places multi-jeux du chemin de la Colline et de la Bourdonnette.

Plus récemment, dans le cadre des nouveaux aménagements autour des stations du m2, des fontaines répondant à cette dernière catégorie ont été installées sur la place de la Riponne, la place de l'Europe et la terrasse Alfred Stucky. Par ailleurs, deux unités ont été intégrées dans l'aménagement de la promenade de la Ficelle, entre l'avenue de Cour et la rue du Liseron.

Aujourd'hui, Lausanne compte plus de 300 fontaines de toutes formes et dimensions, réparties dans les rues, places, parcs et terrains de sports.

4. Réponse de la Municipalité

Consciente de l'évolution des mœurs en matière d'organisation du temps de travail et des repas, la Municipalité a, ces dernières années, intégré dans plusieurs aménagements d'espaces publics et de parcs et de promenades des bornes-fontaines destinées essentiellement à se désaltérer. On dénombre aujourd'hui une vingtaine de fontaines à boire en zone urbaine.

Actuellement, plusieurs endroits à disposition du public au centre-ville sont effectivement encore dépourvus d'un point d'eau. La Municipalité entend poursuivre l'équipement de bornes-fontaines des lieux publics au fur et à mesure des opportunités et des ressources budgétaires, comme cela a été le cas récemment dans le cadre des aménagements liés à la construction du métro m2. Pour répondre aux propositions de M. Rapaz, on rappelle les sites évoqués : la terrasse Jean Monnet, la place de la Louve, la place Chauderon, la place St-Laurent et le parc de Montbenon. Les sites suivants, également fréquentés par le public mériteraient, eux aussi, une attention particulière : les Escaliers-du-Marché, le parc Maupas/Vingt-Quatre-Janvier, la promenade Jean-Villars-Gilles, le parc Mon-Repos et la place du Nord. On constate ainsi que pas moins d'une vingtaine de fontaines à boire supplémentaires sont susceptibles de trouver dans le futur une place dans des espaces publics lausannois qui pourraient être équipés progressivement selon l'opportunité de travaux d'aménagement de proximité.

S'agissant des bancs à la place de la Louve, il convient de relever que deux éléments supplémentaires ont été posés en été 2007 dans la partie basse, autour de l'arbre. Ce mobilier est amovible pour s'adapter aux manifestations qui ont lieu sur cette place. Compte tenu de la fréquentation élevée constatée sur cette place, des bancs supplémentaires de même type seront prochainement ajoutés.

5. Implications financières

Le coût d'une borne-fontaine comprend la fourniture, une chambre de vanne, les conduites d'amenée d'eau potable, celles de raccordement à un collecteur, les fouilles et les remises en état. Selon les situations et le modèle choisi, le prix moyen est évalué à 16'000 francs. On peut donc estimer, à terme, un investissement équivalant à quelque 350'000 francs pour ces équipements supplémentaires, qui seront répartis soit dans des crédits d'investissement liés à des réaménagements locaux, soit sur le budget de fonctionnement du service des routes et de la mobilité.

Quant aux charges d'entretien annuelles supplémentaires qui seront induites par ces nouvelles fontaines, l'analyse détaillée de la situation a permis de mettre en évidence que la vingtaine de fontaines à boire existantes ne sont pas suffisamment entretenues. Cette situation s'explique du fait que les ressources actuelles dédiées à la tâche d'entretien des édicules publics, des WC publics et des fontaines sont très limitées. En effet, ces installations sont entretenues par une équipe de trois personnes de la division Ateliers et magasins de la Ville du Service des routes et de la mobilité (deux appareilleurs sanitaires et un électricien). Cet effectif est manifestement sous dimensionné et devrait être complété en 2009. Pour assurer à terme le maintien en état des installations existantes auxquelles vont s'ajouter progressivement de nouvelles fontaines à boire, un appareilleur sanitaire supplémentaire va compléter l'équipe en place conformément au budget 2009, adopté par le Conseil communal.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis no 2009/5 de la Municipalité, du 11 février 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

d'approuver le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Roland Rapaz : « De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre-ville ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre